

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

Interprétation et application de la Convention

Commerce et conservation d'espèces

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL D'AFRIQUE CENTRALE SUR LA VIANDE DE BROUSSE

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Dans les décisions 14.73 et 14.74, le groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse est encouragé à:

collaborer dans son travail avec la Convention sur la diversité biologique et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et est invité à attirer l'attention du Comité permanent et/ou de la Conférence des Parties sur toute question relative à l'application de la résolution Conf. 13.11;

poursuivre ses travaux, également en collaboration avec le groupe de liaison de la Convention sur la diversité biologique sur les ressources forestières non ligneuses, et à faire rapport au Comité permanent sur les progrès accomplis dans l'application des plans d'action nationaux relatifs au commerce de la viande de brousse et d'autres initiatives qu'il prend à ce sujet. Un rapport sur la question de la viande de brousse devrait être soumis à la 15^e session de la Conférence des Parties.

3. Le Secrétariat a été en contact avec le coordinateur du groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse, M. Marcellin Agnagna, du Cameroun, mais au moment de la rédaction du présent document (octobre 2009) il n'avait pas reçu de rapport du groupe de travail.
4. En l'absence de rapport du groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse, le Secrétariat ne peut pas faire de commentaires de fond.
5. En mai 2009, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a invité le Secrétariat à participer à la réunion de son [groupe de liaison sur la viande de brousse](#) (octobre 2009, Buenos Aires). Le Secrétariat ne disposait pas de fonds à cet effet mais il a suggéré au Secrétariat de la CDB d'inviter le coordinateur du groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse à y participer, ce qu'il a fait.
6. Le Secrétariat n'a aucune action à proposer sur ce sujet.